

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 09 février 2024

MISSION
OPERATIONNELLE
TRANSFRONTALIERE
(MOT) : DESIGNATION DU
REPRESENTANT DU POLE
METROPOLITAIN DU
GENEVOIS FRANÇAIS

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf février deux mille vingt-quatre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 02 février 2024

N° CS2024-08

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 6

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – Mme Christine DUPENLOUP – M. Patrice DUNAND – Mme Aurélie CHARILLON - M. Max GIRIAT - M. Denis MAIRE – M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD - M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE - M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Julien BOUCHET
Mme Carole VINCENT - M. Claude THABUIS – M. Pierrick DUCIMETIERE - Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT – M. Bernard VUAILLAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Florent BENOIT – M. Christophe MAYET, suppléant de M. Régis PETIT

- Délégués représentés :

M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Patrice DUNAND – M. Michel MERMIN donne pouvoir à Mme Carole VINCENT - M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER – M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE- M. Bernard BOCCARD donne pouvoir à M. Denis MAIRE - M. Hubert BERTRAND donne pouvoir à Mme Christine DUPENLOUP

• **Délégués excusés :**

M. Jean-Luc SOULAT - M. Cyril DEMOLIS - M. Daniel RAPHOZ – M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Régis PETIT – M. Claude MANILLIER – M. Florent BENOIT - M. Stéphane VALLI - M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI - M. Denis LINGLIN – Mme Annick GROSROYAT – Mme Marie-Pierre BERTHIER - M. Christophe SONGEON – M. Yves CHEMINAL – M. Alain LETESSIER - M. Eddi ETIENNE – M. Michel MERMIN – M. Christophe ARMINJON – M. Bernard BOCCARD

**MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE (MOT) :
DESIGNATION DU REPRESENTANT DU POLE METROPOLITAIN
DU GENEVOIS FRANÇAIS**

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français,

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est une association (loi 1901), créée à l'initiative du gouvernement français en 1997.

Au plan national, elle est soutenue par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) placée auprès du Premier ministre ; par les Ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, la Caisse des Dépôts et Consignations.

Elle fédère des groupements transfrontaliers, des Intercommunalités, des Départements et des Régions frontalières.

Le rôle de la MOT est de :

- Assister les porteurs de projets ;
- Veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers ;
- Mettre en réseau les acteurs et les expériences.

Par délibération n° CS2017-79, le Pôle métropolitain a décidé d'adhérer pour la première fois à la MOT en 2017. Cette adhésion a pour principal intérêt de :

- Lui assurer une visibilité nationale et européenne ;
- Permettre une meilleure prise en compte des problématiques locales transfrontalières (Grand Genève, enjeux lémaniques) au plan national et européen ;
- Accéder au centre de ressources de la MOT (fonds documentaires, revue de presse) pour son compte et pour ses membres ;
- Faciliter la mise en relation avec les instances européennes pour l'accès aux différents programmes ;
- Faciliter la mise en réseau avec les acteurs nationaux de la coopération transfrontalière.

L'Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2023 de la MOT a procédé à la validation de nouveaux statuts.

Les principaux changements portent sur le :

- 1) Le préambule : modification afin de clarifier le fonctionnement actuel de la MOT (suppression du terme de « double légitimité de la MOT, interministérielle et associative »)
- 2) La clarification des membres regroupés désormais dans 3 collèges :
 - Collège des « Institutionnels publics nationaux » (anc. membres de droit)
 - Collège des « Membres adhérents »
 - Collège des « Membres associés »

- 3) L'ajout d'une « obligation de déport » permettant à tout membre de s'abstenir de délibérer sur les questions de nature à générer une situation d'interférence entre ses intérêts et ceux de la MOT.
- 4) La composition et le fonctionnement de l'Assemblée générale, avec la modification de :
 - L'article 10-1 relatif à la composition des instances :
 - o [...] Chaque membre désigne un représentant et un suppléant, personne physique dûment habilitée à cet effet, pour le représenter.
 - o Une même personne physique ne peut représenter plus d'un membre. [...]
 - De l'article 10-3 relatif au fonctionnement des instances :
 - o [...] Tout représentant ou suppléant d'un membre de l'Assemblée générale peut se faire représenter par le représentant ou suppléant d'un membre appartenant au même collège ou par une personne désignée de sa structure et munie d'un pouvoir.
 - o Le nombre de pouvoirs par représentant est limité à trois. [...].

À la suite de ces modifications statutaires, le Pôle métropolitain doit procéder à la désignation de ses représentants, un titulaire et un suppléant, dans les instances de la MOT.

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), le Comité syndical peut décider à l'unanimité, de procéder à l'élection au scrutin public.

Monsieur le Président fait appel des candidatures.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE Monsieur Vincent SCATTOLIN** comme représentant titulaire du Pôle métropolitain du Genevois français pour siéger dans les instances de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) ;
- **DESIGNE Monsieur Pierrick DUCIMETIERE** comme représentant suppléant du Pôle métropolitain du Genevois français pour siéger dans les instances de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 13/02/2024

Publié ou notifié le 13/02/2024

Le Président,
Christian DUPESSEY

